

COMMUNIQUE DE PRESSE PRESS RELEASE

Contact: Ophélie Spanneut: +32 (0)2 789 24 01

Date: 24/03/2011 Référence: PR 2011/012

Aliments issus du clonage: Les consommateurs ont le droit de savoir

Dans la dernière phase de négociation sur le règlement 'Nouveaux Aliments', le temps presse pour les députés européens et les ministres. Ils doivent conclure, d'ici le 30 mars, un accord sur le point d'achoppement que sont les produits alimentaires issus du clonage.

Le BEUC invite les ministres à agir avec responsabilité.

« Les études¹ montrent clairement qu'une écrasante majorité de consommateurs européens ne veulent pas que le clonage soit utilisé à des fins de production alimentaire. Nous appelons les législateurs à garder ceci en mémoire et à agir dans l'intérêt des consommateurs lorsqu'ils négocient un accord sur cette législation » a commenté Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs.

Le clonage n'est pas le seul sujet en jeu. Si les négociations échouent la semaine prochaine, les dispositions positives de la proposition de règlement, telles que l'amélioration des procédures d'autorisation pour les aliments venus de pays tiers ou une définition sur la nanotechnologie, seront perdues. Cela constituerait un très mauvais message pour les consommateurs de voir les décideurs européens incapables de s'entendre sur des règles de protection de notre santé.

Traçabilité et étiquetage sont des prérequis

Le BEUC insiste sur des fondamentaux minimum pour les consommateurs : la traçabilité et l'étiquetage des descendants d'animaux clonés et du matériel de reproduction (sperme et embryons de clones).

« Les consommateurs doivent pouvoir savoir et choisir la viande qu'ils mangent et le lait qu'ils boivent. Nous sommes sidérés de constater que ce droit de savoir ne coule pas de source pour certains Etats Membres. »

F	l	Ν
---	---	---

-

¹ Eurobaromètre 238, octobre 2008